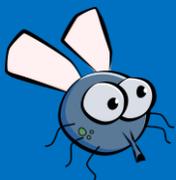


Actualités du SEVF...



D'abord souhaiter à toutes celles et à tous ceux qui lisent assidûment ce bulletin d'informations **une excellente année 2025!** Qu'elle soit remplie de santé, de bonheur et de bien-être... autant personnel que professionnel! Du côté syndical, on s'en souhaite aussi une excellente! Le plan d'action 2024-2025 du SEVF comprend déjà plusieurs priorités mais, en 2025, **le SEVF souhaite mettre l'emphase sur le dossier des élèves HDAA.** Il s'agit d'un dossier d'importance pour nos conditions de travail et pour les conditions d'apprentissage de tous nos élèves (et quand nous faisons en sorte que les services aux élèves sont adéquats dès leur entrée dans leur parcours scolaire, nous les aidons – et nous nous aidons – pour la suite de tout leur parcours).

Naturellement, ce n'est pas la seule priorité qui sera mise de l'avant au cours de cette année civile qui commence. Il faudra porter une attention particulière sur **divers éléments nouveaux de la dernière convention collective nationale** (comme les aides à la classe ou les nouveaux postes réguliers à statuts particuliers nommés E2, pour ne citer que ces deux exemples). Le SEVF souhaite également poursuivre, dans les prochaines semaines, ses travaux concernant les **enseignantes et enseignants spécialistes du primaire.** Et c'est sans oublier nos membres qui œuvrent en **formation professionnelle** ou à **l'éducation des adultes.**

Finalement, au niveau politique, il faudra continuer à surveiller de près les décisions du **gouvernement caquiste qui**, après avoir mis la hache (l'automne dernier) dans le financement de la francisation à l'éducation des adultes, **a été piqué par « la mouche de l'austérité » et a sabré dans les budgets des centres de services scolaires du Québec. Pour Chemin-du-Roy, c'est environ 2,4 millions de dollars qui doivent être récupérés d'ici le 31 mars 2025, et ce, sans toucher aux services directs aux élèves!** Car, apparemment, sur la planète du gouvernement caquiste, on peut couper dans les budgets de cette manière sans toucher aux services aux élèves... Sentez-vous l'odeur d'un prochain budget du gouvernement ou de futures élections provinciales? ...

Aides à la classe

Avec le dernier règlement de la convention collective nationale, les aides à la classe se sont multipliées dans nos établissements. Comme il s'agit d'une **première année d'application « massive » pour ces aides à la classe**, un comité restreint composé de personnes représentantes de l'employeur, du syndicat du personnel de soutien et du SEVF a été créé. L'objectif premier de ce comité est de voir au **meilleur déploiement possible des aides à la classes** (en respect des conventions collectives de chacun).

Pour mieux aider à se guider pour la suite des choses, ce comité restreint des aides à la classe a décidé de sonder toutes les personnes ayant un lien avec l'application de cette nouveauté. Par conséquent, chaque organisation (CSS, Syndicat du soutien et SEVF) a envoyé un sondage à ces membres concernés pour avoir le pouls des différents milieux. En ce qui a trait au SEVF, **ce sondage a été envoyé par courriel le 16 janvier dernier et nous sommes déjà agréablement surpris du nombre de réponses obtenues (un peu plus de 160 répondantes et répondants jusqu'à maintenant!)**. Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin?... Le SEVF fera parvenir un rappel par courriel dans les prochains jours pour s'assurer d'avoir le maximum de commentaires et points de vue sur ce qui s'est déroulé dans tous les milieux au niveau des aides à la classe. (Petite remarque : **la date limite pour répondre au sondage est le 31 janvier 2025.**)

Congés sans traitement à temps partiel

D'abord se rappeler que, pour les congés sans traitement, il faut se référer à l'article 5-15.00 de la convention collective locale. Et, en ce qui concerne **les congés sans traitement à temps partiel** (exemples : les congés de près de 20% au préscolaire ou au primaire et les groupes en moins au secondaire), il est clairement dit, dans notre entente locale, que **l'employeur PEUT accorder ce type de congé** (aucune obligation).

Mais, depuis que le manque de personnel a commencé à se faire sentir, le SEVF a discuté sérieusement avec les Ressources humaines de notre CSS pour conserver les droits aux congés sans traitement à temps partiel de tous ses membres. Suite à ces discussions, **une entente est intervenue concernant certaines modalités de réductions de tâche. Et ces modalités sont en lien avec le remplacement de l'enseignant (E2) qui effectue la tâche d'un enseignant bénéficiant d'un congé partiel sans traitement pour affaires personnelles.** La problématique vécue : dès que le remplaçant de l'enseignant (enseignant E2)

ne pouvait plus accomplir sa tâche, l'enseignant remplacé (bénéficiant d'un congé) devait automatiquement revenir à 100% au travail (donc il ne pouvait plus bénéficier de son congé).

L'entente conclue entre le SEVF et le CSS permettra d'avoir un espace-temps (5 jours) pour que le CSS procède à un affichage afin de trouver un enseignant qualifié pour prendre l'entièreté de la tâche laissée vacante par l'enseignant E2. Si aucun enseignant n'est disponible, le CSS pourrait morceler la tâche selon certaines règles. **Pour plus de détails concernant cette entente, vous pouvez vous référer à la personne déléguée de votre établissement qui a reçu, par courriel, un résumé complet de ce document le 15 janvier dernier.**

EHDAA

Lors des Conseils de déléguéEs de décembre et de janvier derniers, il a été annoncé que **l'une des priorités principales du SEVF (!) pour l'année 2025 serait le dossier des élèves HDAA**. Comme les « bottines doivent suivre les babines », le SEVF a mis sur pied une **formation en trois séances concernant ce dossier** (cette formation étant offerte à deux personnes par école).

La première de ces séances de formation, qui a eu lieu le 22 janvier dernier, avait pour objectif de **démystifier les piliers du classement et de l'évaluation des élèves HDAA**. Deux autres formations suivront les 3 février et 18 mars prochains. Celle du 3 février traitera **la démarche d'aide à l'élève à risque, en difficulté d'apprentissage, en trouble du comportement ou handicapé**. Et la dernière séance du 18 mars se penchera sur **la pondération et les services d'appui**.

Tout ça permettra aux membres du SEVF d'avoir toutes les informations en main pour mieux comprendre les éléments faisant partie de la loi, de la convention collective ou de toute politique ou règlement. Et, par conséquent, nous continuerons à tenter d'améliorer nos conditions de travail et, naturellement, les conditions d'apprentissage de tous nos élèves (qu'ils soient HDAA ou pas).

Négociation intersectorielle -

Bilan

Document 2425-CD-025



Un **bilan de la dernière négociation intersectorielle (salaire, retraite, droits parentaux, etc.)** a été présenté aux personnes déléguées lors du CD de janvier 2025. Ce bilan a été fait par notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), lors d'un Conseil général de négociation (CGN auquel participent toujours trois membres du Conseil exécutif du SEVF). L'objectif d'un tel bilan est de **relever les bons coups à retenir et les éléments à améliorer pour la prochaine négociation.**

Parmi les sujets faisant partie de ce bilan, notons :

- Le cadre stratégique, les orientations et le déroulement de la négociation;
- Le Front commun;
- La grève;
- Le plan d'action sur la mobilisation;
- Le plan d'action sur la communication.

Certains autres éléments ont également été abordés comme les instances virtuelles possibles pour les assemblées générales ainsi que la possibilité de dévoiler à une date commune les résultats des consultations ou des assemblées (par exemple, concernant l'adoption ou non d'une entente de principe).

Pour tous les détails en ce qui a trait à ce bilan, n'hésitez pas à aller voir votre personne déléguée syndicale qui a reçu le document de cette présentation faite au CD. En ce qui concerne le bilan de la négociation sectorielle (conditions de travail du personnel enseignant seulement), nous vous en reparlerons un peu plus tard (quand les résultats de cette autre consultation seront connus).

Négociation locale (En route vers...)

Document 2425-CD-026

Un **début d'explications concernant la négociation locale** a été fourni aux membres du SEVF qui ont assisté au Conseil de déléguéEs du 14 janvier dernier.

À savoir : suite au règlement d'une entente au niveau national, il y a la possibilité de négocier localement certaines « matières » ou certains « arrangements » à partir de ce qui est écrit dans la convention collective nationale. **Pour vous donner quelques exemples, en négociation locale, nous pouvons discuter de : listes de priorité d'emploi, congés sans traitement, mouvements volontaires, suppléance, congés spéciaux, etc.**

Lors du dernier CD, les personnes déléguées ont donc bénéficié d'une petite introduction à la négociation locale pour mieux comprendre comment peut se faire le déroulement de cette négociation, quels sont les divers sujets qu'on peut y aborder... et tout ce qui peut « tourner autour » d'une telle

négociation. Parmi tous ces éléments, il est important de noter que, **du côté de l'action mobilisation, il est interdit de faire la grève lors du processus de négociation locale.** Il faudra donc se montrer imaginatif dans nos manières de faire pression sur l'employeur lors de la prochaine ronde négociation locale!

Pour l'instant, **le SEVF est en préparation d'une consultation à mener auprès de tous ses membres pour établir ses priorités concernant ses demandes syndicales.** Cette première consultation sera un excellent moyen pour se mettre en marche vers cette négociation locale qui, nous le souhaitons, permettra de faire d'autres gains au niveau de nos conditions de travail et, ainsi, attirer et retenir un peu plus de personnes au sein de notre profession.

1, 2, 3... GO !

28 janvier 2025	Assemblée générale du SEVF – Modifications aux Statuts & Règlement ainsi qu'au Règlement relatif aux élections des membres du Conseil exécutif <i>(Club de golf Métabéroutin, 16h30, sur inscription)</i>
3 février 2025	Deuxième séance de formation EHDAA <i>(pour les enseignantes et enseignants désignés par leur école)</i>
11 février 2025	Conseil de délégués (Club de golf Métabéroutin)
11 mars 2025	Conseil de délégués (en mode virtuel, par Zoom)
18 mars 2025	Troisième (et dernière) séance de formation EHDAA <i>(pour les enseignantes et enseignants désignés par leur école)</i>